



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 11 JUIN 2015

ARRETE

portant autorisation d'occupation du domaine public à
l'occasion de l'inauguration du château le 19, 20,21 et
22 juin 2015

N° Départ : 222/2015/32/PM/DS

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles du Code de la route,

Considérant que pour assurer la sécurité des participants à la manifestation « **inauguration du château** », il convient de réserver le parc du Château.

arrête

Article 1 : Le domaine public sera occupé du vendredi 19 au mardi 23 juin 2015 à 8 heures à l'occasion de la manifestation « inauguration du château ».

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking Autran et à proximité du Conseil général à partir du jeudi 18 juin 2015 à 18 heures au mardi 23 juin 2015 à 8 heures.

Article 3: La circulation et le stationnement seront interdits le samedi 20 juin 2015 de 8 heures à 13 heures pour le défilé de l'inauguration de la nouvelle mairie, au départ de la place Général de Gaulle, rue République, rue Gabriel Péri(1° arrêt mairie Brossolette), rue Blachas, avenue du 6° RTS(2° arrêt mairie 6° RTS), rue République, rond-point de l'olivier, rue République et parc du château.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à compter du lundi 15 juin 2015.

Article 5 : La police municipale sera chargée de faire respecter le présent arrêté et tout contrevenant sera verbalisé et pourra voir son véhicule mis en fourrière.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

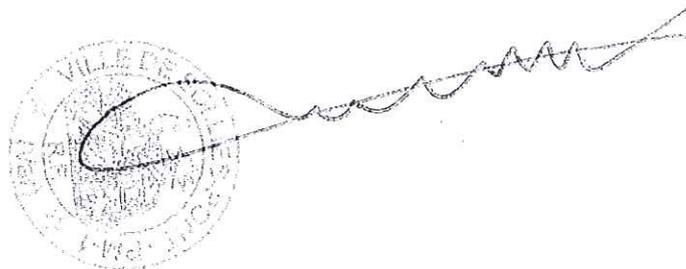
Article 6 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
- la publication le

The image shows a circular official stamp of the commune of Sollies-Pont, with the text 'COMMUNE DE SOLLIES-PONT' and '14100' visible. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and extends to the right across the page.